

CONSEIL CITOYEN Secteur 14^{ème} OUEST

Compte rendu du 18 JANVIER 2016

Personnes présentes :

Sarati ASSANI, Habitante des Rosiers
Rabah TAZERART, Habitant de la Paternelle
Céline MARANO / Chef de service 13/14 GIP
Sofian LAAYSSSEL / Délégué du Préfet
Nadia CHOUK / Comité de quartier Haut de Ste Marthe
Catherine PETIT/ Compagnons Bâisseur
Françoise GUMINA / Mouvement Voisins Vigilants Solidaires
Jean-Marc GUMINA / Comité de quartier Haut de Ste Marthe
Magali LAUNAY / Collectif Inter-Copropriétés
Ourida MESSAOUDENE / Progressons ensemble
Catherine VESY / Directrice Centre Social Ste Marthe
Luc ANDRIEU / Rugby Club Marseillais

Excusées :

Claudie FORCADE / Chargée de Développement Territorial NE14ème
Anne NGAKA / Chargée de Développement Territorial NE14ème

La réunion a eu lieu comme les fois précédente au « Carré Gabriel ». Elle démarre à 17h30 et se termine à 19h15.

La séance débute par la relecture (Céline MARANO) et la validation du compte rendu du précédent Conseil Citoyen du 26 novembre 2015.

1. Quels sont les avancements de notre Conseil Citoyen depuis le 26 novembre 2015.

M. Rabah TAZERART a élaboré un dossier mettant en évidence (photos) des lieux de nos quartiers qui nécessiteraient de nouveaux aménagements pour ses habitants. Les propositions qui en découlent sont des jardins d'enfants, des aires de jeux, des parcours sportifs-santé, des potagers, des jardins partagés, des bancs, des poubelles, des installations sportives, ... Les quartiers ciblés dans son dossier sont La Paternelle, Bassens, Les Micocouliers et Le Castellat. Cette méthodologie de travail, avec des visites sur site est donc proposée aux membres du CC, afin de parfaire sa connaissance du territoire.

M. Rabah TAZERART a invité Céline MARANO (Chef de service) et un de ses collaborateurs (Chargé de Développement Projet Urbain) à la Paternelle pour une micro visite du quartier. Plusieurs terrains vagues et terrain de foot inutilisés ont été repérés et identifiés en vue de réaménagements potentiels, cependant il sera

nécessaire d'articuler ces démarches avec celles existantes notamment en s'appuyant sur les collectifs existants.

Pour autant l'idée est de soutenir les démarches et initiatives des habitants, sans que cela complexifie ou décourage les motivations des habitants.

Actions en cours :

- **Collège de citoyen** : Un nouveau courrier va être de nouveau envoyé aux citoyens initialement présélectionnés sur les listes électorales afin de les inviter à une réunion plénière de tous les CC du Territoire lors de la 1^{ère} semaine de février au théâtre du Merlan (la réunion aura lieu le 02/02/16 à 17H). Objectifs : Aller au bout de la démarche, Informer, Présenter le CC. Qu'est-ce qu'un CC ? Pourquoi un CC ? A quoi cela sert ? + Moment d'échange lors d'un temps convivial.

- **Collège associatif** : Concernant la participation des associations volontaires, les relances émanant du GIP ne sont et ne seront pas systématiques. Unanimement, le CC demande aux associations non représentées de prévenir de leur absence. La présence d'un titulaire et d'un suppléant devrait permettre leur représentation. A ce jour, juridiquement, le CC ne peut exclure un de ses membres.

Il est également rappelé que soit le suppléant soit le titulaire représente l'association au CC et non pas les deux.

- **Quant aux erreurs initiales concernant les tirages au sort sur les mauvais CC**, il ne peut y avoir de demande isolée car cela concerne l'ensemble des CC, chacun devant être composé de 16 citoyens et d'un collège de 16 associations. Des réflexions sont également en cours afin d'avancer sur ces confusions gênantes. (présence de listes complémentaires).

→ Il est nécessaire de clarifier quel est le positionnement / arbitrage de M. Rousset Préfet Délégué à l'Egalité des Chances, ainsi que de Mme Fructus Présidente du GIP, sur la possibilité d'intégrer les associations sur le CC dont ils dépendent, le cas échéant d'utiliser la liste complémentaire.

2. Actions prévues

- Finaliser les actions en cours décrites ci-dessus
- Micro visite des Rosiers avec Mme Sarati ASSANI accompagnée de 3 ou 4 membres du CC. Cette visite aurait lieu le matin, elle doit être organisée avant le prochain CC, sans mettre en difficulté les habitants au regard d'un contexte très tendu (NB : M. TAZERART se porte volontaire également pour cette visite)

3. Rappels et précisions concernant le rôle, les objectifs et la finalité du Conseil Citoyen

Les associations présentes s'accordent autour de plusieurs questionnements et de « craintes »:

- Le Conseil Citoyen ne fait-il pas « doublon » vis-à-vis des acteurs associatifs déjà présents sur le quartier ?
- Comment faire la liaison entre les collectifs d'associations de quartier et le Conseil Citoyen ?
- Le Conseil Citoyen a-t-il un rôle décisionnel ?
- Quels seront les moyens du CC ?

Suite à ces interrogations, **les objectifs du CC sont lus à nouveau :**

- « **Porter la parole des habitants** auprès des décideurs de la Politique de la Ville. Les Conseils citoyens sont une instance de partage des points de vue, de recueil et de prise en compte des propositions des habitants. Leur rôle est de faire émerger, stimuler et appuyer l'initiative citoyenne auprès des institutions.
- **Participer aux instances de suivi et de pilotage** des dispositifs de la Politique de la Ville qu'ils soient urbains ou relevant de la cohésion sociale.
- **Faire retour des débats et décisions** auprès des habitants du quartier (relai de la parole citoyenne).
- Les Conseils Citoyens auront un mode de fonctionnement propre à chaque Conseil Citoyen, **leur autonomisation sera recherchée.** »

En somme,

Le Conseil Citoyen n'a pas vocation à réaliser des projets, la question de moyens ne doit pas être un préalable. Cependant, il doit appuyer soutenir les démarches à partir des besoins des habitants et voir ce qui relève des priorités.

En revanche, dans un premier temps, chaque association, membre du collège associatif devra informer son public qu'elle est **Membre du Conseil Citoyen**, dont l'objectif est de porter la parole des habitants auprès des institutions et donc par la suite « d'influencer » les décisions de la Politique de la ville et ce bien évidemment dans une logique citoyenne.

Chaque membre associatif pourrait également aborder ce sujets dans les différents cadre de travail où il participent (collectifs de partenaires...), afin de recenser les besoins des habitants et pouvoir par la suite en faire retour lors du CC. Ceci permettra également d'adapter des stratégies avec l'existant.

L'implication des associations volontaires est donc aujourd'hui une priorité. Le Conseil Citoyen rappelle que sa finalité est de fonctionner **de façon autonome**. La mission du GIP étant aujourd'hui de lancer ce processus en impliquant les citoyens avec le soutien des associations volontaires.

A titre d'exemple, dans le démarrage d'implication d'association volontaire, l'association « MVVS » prévoit de publier une présentation du Conseil Citoyen dans son journal de quartier.

4. CALENDRIER

Fin février sera tenue une réunion de suivi, « groupe d'appui » (ex GASPE) des avancements de tous les Conseils Citoyens. Un membre de chaque Conseil Citoyen défendra les premiers travaux réalisés auprès d'experts missionnés. M. Tazerart et Mme Messaoudene (suppléante) se sont portés volontaires pour représenter notre Conseil Citoyen.

Notre prochain Conseil Citoyen est fixé au lundi 7 MARS 2016 à 17H au Carré Gabriel